

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 10

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sujet mis au concours pour 1922/23.

A l'assemblée générale de la Société forestière suisse du 23 août, à Altdorf, il fut décidé de mettre au concours la question suivante :

L'éclaircie par le haut et son importance économique.

Ceux des membres de notre Société qui se proposent de prendre part à la solution de cette question sont priés d'adresser leur travail au président du Comité permanent le 31 mai 1923, au plus tard. Le travail doit être écrit à la machine et pourvu d'une dédicace. Indiquer l'adresse de l'auteur dans une enveloppe cachetée portant comme suscription la dédicace choisie.

Les travaux qui nous parviendront seront soumis à l'appréciation d'un jury nommé par le Comité permanent. Ce jury fixera le montant des récompenses à attribuer, en se conformant aux limites qu'établira le Comité permanent.

Zurich, le 25 août 1922.

Le Comité permanent.

COMMUNICATIONS.

Un saule géant.

A la montagne, les saules prennent rarement la forme arborescente et restent volontiers de petite taille. Il y a toutefois des exceptions. C'est le cas pour le saule marceau (*S. caprea*) qui existe à proximité immédiate du chalet de la Genollière, district de Nyon, à 1300 m d'altitude environ. On le voit de tout loin, situé qu'il est sur une légère éminence à la lisière de la forêt.

L'arbre, car c'en est un, ne saurait passer inaperçu. La tige fortement inclinée mesure 2,10 m de circonférence à 1 m au-dessus du sol, soit 66 cm de diamètre et 7 à 8 m de hauteur. Elle se résout en un certain nombre de fortes branches régulièrement disposées donnant naissance à une couronne hémisphérique ou presque.

Tout le branchage est moussu et le tronc sonne creux. On peut en conclure que l'individu est déjà passablement décrépît, bien que le feuillage soit richement fourni et d'un beau vert.

Tel qu'il se présente, ce saule arborescent est vraiment digne d'admiration et d'un pittoresque achevé. Si le jour vient que la Société vaudoise des forestiers publie une 2^e édition de ses *Beaux arbres*, il y aura certainement lieu de l'y faire figurer, s'il est encore debout.

Sam. Aubert.

Le némate de l'épicéa au Parc national.

Le némate de l'épicéa, cet hyménoptère dont la larve décime, depuis tantôt dix ans, quantité de plantations et perchis d'épicéa est un insecte des régions basses. Il semble cependant capable de s'élever assez haut dans

la montagne et cette engeance paraît prise de l'envie d'excursionner dans les Alpes. Ainsi, grande fut notre surprise d'en récolter quelques larves, sur de jeunes épicéas, le 25 juillet 1922, le long de la route de Zernez à l'Ofenberg. Le surlendemain, nouvelle récolte de larves à l'intérieur du Parc national, à Praspöl (1750 m alt.), sur la rive gauche du Spöl. Ces dégâts, nettement visibles, n'ont cependant aucune gravité. Nous les citons simplement pour montrer que, dans son tour de Suisse, le némate ne se laisse pas effrayer par l'altitude élevée.

Il en est de même du *Polydrosus pilosus*, le charançon des aiguilles du sapin blanc, dont nous avons constaté les dégâts, assez étendus, sur la flèche d'épicéas croissant dans le „Flaschenwald“, vallée de Loèche (Valais), à 1500 m d'altitude. H. B.

La maladie des ormeaux

On s'étonnera peut-être de constater actuellement un brunissement insolite et une chute des feuilles des ormes sur le littoral du Léman et en particulier sur la place de Morges.

Il s'agit d'une nouvelle invasion d'un coléoptère bien connu de la famille des chrysomélides, la „Galéruque de l'orme“ (*Galeruca cal-mariensis Fabr.*). La dernière apparition de ce ravageur remonte à 1900; pendant six années consécutives, les générations se sont succédé dans notre pays entraînant parfois le dépérissement d'un rameau ou d'une branche de ces beaux arbres d'ornement. La précédente invasion s'est produite chez nous en 1878; son évolution a été décrite par Albert Davall, l'inspecteur forestier vaudois bien connu.

En ce qui concerne le cas présent, on s'est aperçu au commencement de juillet que les feuilles squelettées et desséchées tombaient à terre; à ce moment-là, l'activité de la larve, mesurant environ 3 mm de longueur et de couleur noirâtre avec bandes jaunes, avait pris fin. Le dommage était déjà accompli.

La galéruque peut être rangée dans cette catégorie de coléoptères destructeurs des végétaux ligneux, au nombre d'espèces relativement restreint, qui opèrent, non pas sous l'écorce, mais dans la cime, précisément au moment de l'éclosion des feuilles encore tendres. La femelle de ce ravageur phytophage dépose ses œufs au printemps sur la face inférieure de la feuille. La jeune larve éclore de cet œuf ronge aussitôt cette dernière. A la fin de la période larvaire, alors que l'insecte a atteint 6 à 7 mm de longueur, les feuilles sont transpercées, squelettées, se dessèchent et tombent à terre. On a observé parfois, dans certaines circonstances favorables, deux ou trois générations annuelles; dans ce cas, la galéruque sous sa forme d'insecte parfait ailé, d'un brun-foncé, s'attaque également au feuillage. La chrysalidation se produit au pied des arbres, dans la couverture morte.

Si nous signalons cette apparition actuellement, c'est qu'il est important de surveiller les ormeaux dont le feuillage est dévasté et

tombe à terre, non pas qu'on doive redouter nécessairement un dépérissement des arbres atteints, mais une diminution de vitalité consécutive à ce dépouillement des organes d'assimilation, comme aussi à la sécheresse de 1921.

On ne peut songer à atteindre ce ravageur phytophage par des pièges ou des aspersiones de la frondaison, travail coûteux et inefficace qui ne saurait donner un résultat appréciable.

Les invasions de la galéruque de l'orme sont très souvent le prélude d'une attaque des ravageurs de l'écorce, des scolytes (bostryches) ces parasites par excellence des allées d'ormeaux, qui creusent des galeries sous l'écorce des troncs et des grosses branches et provoquent souvent la mort de l'arbre ou d'une partie de sa frondaison. Il y a bien des chances pour que cette apparition de la Galéruque se renouvelle et s'étende en 1923 et que certains ormes soient à leur tour envahis par les bostryches de l'écorce. On fera donc bien, non pas de racler cette dernière jusqu'au liber — comme on l'a fait à tort en 1906 dans les promenades de Genève — mais bien de badigeonner en mars 1923 les troncs et les grosses branches des arbres défoliés actuellement, afin de répandre sur la périphérie de l'arbre une substance toxique immunisante qui empêchera sûrement la pénétration dans l'arbre des insectes xylophages; ces derniers sont en effet bien plus à redouter que la Galéruque. L'usage du carbolineum, marque *avenarius*, semble le plus approprié à cette lutte préventive.

Souhaitons que les beaux ormeaux, qui font l'ornement des parcs et des promenades de nos villes, résistent à ces attaques et que leurs propriétaires avisés surveillent, le printemps prochain, non pas la frondaison, mais l'écorce; c'est là l'„autre danger“. *Aug. Barbey.*

(Gazette de Lausanne, août 1922.)

CHRONIQUE.

Confédération. *Examens d'Etat.* Le Département fédéral de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné, aux forestiers suivants le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux:

MM. Ackermann, Walter, de Mümliswil (Soleure),
Favez, Prosper, de Penthérez (Vaud).

CANTONS.

Soleure. *Rapport sur la gestion des forêts en 1921.* Ce rapport du Département forestier est exceptionnellement complet. Les données statistiques y abondent qui permettent de suggestives comparaisons avec les résultats des années précédentes. Elles ne montrent que trop claire-